

## ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux  
Service Déplacements**

### **103/18 Le Maire de la Ville de Haguenau,**

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,  
**Vu** l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,  
**Vu** l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,  
**Vu** la demande de la BASILIQUE NOTRE DAME 1 place de la Basilique 67500 MARIENTHAL  
**Considérant** l'incidence sur la circulation du bon déroulement des processions du Sanctuaire Notre Dame de Marienthal,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les processions, les rues citées ci-après sont barrées à la circulation selon le calendrier et les horaires suivants :

- Place de la Basilique, rue St Joseph, rue Atzenhoffer, Chemin des Pèlerins, Place de la Basilique,  
**LE LUNDI 30 AVRIL 2018 à partir de 21H00**  
**LE JEUDI 10 MAI 2018 à partir de 15H30**  
**LE MARDI 14 AOUT 2018 à partir de 21H00**  
**et LE MERCREDI 15 AOUT 2018 à partir de 15H30**
  
- Place de la Basilique, rue St Joseph, rue Atzenhoffer, rue de la Gare, Place de la Basilique,  
**LE DIMANCHE 3 JUIN 2018 à partir de 10H00**

**Article 2** : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge de la Direction des Interventions et du Cadre de Vie.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 27 avril 2018

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Carpostal
- . Basilique
- . Mairie de Haguenau :
  - Direction de la Construction et du Patrimoine
  - Direction des Interventions et du Cadre de Vie
  - Service des affaires juridiques
  - Service sécurité, police municipale
  - Service des ordures ménagères
  - Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS